



## Concours des jardins fleuris et potagers

Depuis de nombreuses années, la municipalité prend plaisir à découvrir les jardins des habitants. Très investis et dotés d'un véritable talent, les concurrents participent, chaque année, à l'embellissement de Beaufort-en-Anjou. Une valeur ajoutée pour le cadre de vie de la commune.

### Résultats 2025 :

Catégorie « *Jardins fleuris* » : M. Marchand

Catégorie « *Jardins potagers* » : M. Geslin

Prix d'honneur « *Jardins potagers* » : M. Loire (hors concours).

### **Pour participer à l'édition 2026 :**

Remplissez le formulaire d'inscription à partir du 15 janvier : [cliquez ici](#)

Une version papier est disponible à l'accueil des mairies de Beaufort et de Gée.

*N'oubliez pas d'indiquer la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir.*

> Consultez le règlement du concours au bas de cette page.

Le dossier d'inscription doit être retourné avant le 15 mai.

- Par mail à [services-techniques@beaufortenanjou.fr](mailto:services-techniques@beaufortenanjou.fr) ou

- À l'accueil des mairies de Beaufort-en-Vallée et de Gée.

Face aux enjeux environnementaux, les membres du Comité Biodiversité et Environnement de la ville ont travaillé en 2024, avec les élus, à la mise en œuvre d'un nouveau règlement. Les pratiques éco-responsables ont été intégrées dans les critères de notation, en plus des critères classiques.

Le choix des végétaux, l'utilisation des plantes vivaces peu consommatrices en eau, l'utilisation de paillage, la présence de récupérateurs d'eau... sont des exemples des critères d'appréciation spécifique. Ils sont pris en compte par les membres du jury bénévoles lors de la notation.

### **Règlement du concours**

Le concours des jardins fleuris et potagers est ouvert à tous les propriétaires ou locataires de Beaufort-en-Anjou.

La participation est libre et gratuite.

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 2 catégories suivantes :

- Jardins d'agrément de pleine terre

- Jardins potagers de pleine terre

Le passage du jury a lieu chaque année entre le 15 juin et le 15 juillet. Toutes les catégories jugées doivent être visibles depuis la rue ou la route.

À l'issue du concours, une cérémonie est organisée, en fin d'année, pour féliciter les participants et récompenser les heureux gagnants.

> **Consultez le règlement :** [cliquez ici](#)

**Des questions ? Contactez le 02 41 57 06 53.**